



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT 1000-2008-PPC RÉSOLUTION 2016-124

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 18 avril 2016, adoptait la résolution 2016-124 laquelle :

« vise à permettre spécifiquement, pour l'immeuble situé au 244, boulevard de Sainte-Adèle (lot 3 888 156 du cadastre du Québec), l'usage de commerce artériel lourd « Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01) », et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules reliés à l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à quatre (4) tracteurs de ferme munis de pneus et une (1) camionnette;
2. La largeur hors-tout maximale des tracteurs, incluant les équipements rattachés (lame, souffleuse, pousse-neige, etc.) doit être inférieure à 2,6 mètres;
3. Les tracteurs, incluant toute remorque et les équipements rattachés aux tracteurs, ne peuvent être stationnés ou entreposés en cour avant;
4. À l'exception des véhicules et équipements précités, aucun entreposage extérieur de matériel (terre, pierre, bois, etc.) ou d'équipements n'est permis sur site;
5. Une haie de conifères opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres, de façon notamment à dissimuler de la rue les tracteurs stationnés ou entreposés sur le site, devra être maintenue en place le long du chemin des Ancêtres, à la limite de l'espace de stationnement adjacent à ce chemin.»

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 10 mai 2016.

La résolution est déposée au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entrée en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 25 mai 2016.

Le greffier et directeur des Services juridiques,

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault